

Questions orales

Comme je l'ai dit, les prévisions de dépenses dont la Chambre a été saisie prévoient d'injecter 240 millions de dollars dans cette société sous forme de capital-actions.

M. Stevens: Est-ce suffisant?

M. Lalonde: Cela suffira à la maintenir pendant quelques mois . . .

M. Stevens: Quelques mois.

M. Lalonde: . . . pour payer les factures et terminer les travaux qui doivent être faits pendant ces quelques mois.

Manifestement, étant donné les sommes qui seront nécessaires au cours des cinq prochaines années, nous sommes en train d'examiner la question. Lorsque nous prendrons une décision, j'en informerai volontiers le député.

* * *

L'ÉCONOMIE**LE NIVEAU DES TAUX D'INTÉRÊT**

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances. Les Canadiens qui empruntent de l'argent aimeraient bien savoir quels seront les taux d'intérêt au Canada au cours des prochains mois et des prochaines années. Le ministre a-t-il une idée de ce que seront les taux d'intérêt au Canada au cours des prochains mois? Pourrait-il nous donner un aperçu à cet égard?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je comprends l'astuce de la question posée par l'honorable député, mais il sait bien qu'il serait très présomptueux de ma part de présumer de l'état des taux d'intérêt dans quelques mois ou quelques semaines. Je peux lui exprimer mon espoir, savoir que les taux d'intérêt au Canada vont continuer à baisser comme ils l'ont fait durant la dernière année. Lors du Sommet de Williamsburg, tous les pays industrialisés autres que les États-Unis ont exercé de très fortes pressions sur les autorités américaines en vue de suivre une politique qui entraînerait une diminution des taux d'intérêt durant les prochains mois, d'ici la fin de l'année. J'espère qu'il sera possible d'en arriver à une diminution des taux d'intérêt, mais quant à le garantir, je serais incapable de le faire, et quant à dire à l'honorable député de combien les taux d'intérêt sont susceptibles de baisser, encore là, je pense qu'il serait présomptueux de ma part d'en juger maintenant.

[Traduction]

LES RÉPERCUSSIONS DES EMPRUNTS GOUVERNEMENTAUX

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, compte tenu des énormes déficits du gouvernement qui obligent celui-ci à emprunter, quand le ministre croit-il que les emprunts gouvernementaux auront leurs répercussions sur le marché des taux d'intérêt? Quel effet cela aura-t-il, selon lui, sur les taux d'intérêt canadiens?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, le consensus général à l'heure actuelle est que le déficit n'aura pas de répercussions sur les taux d'intérêt à court

terme, soit cette année ou l'an prochain. On s'entend pour dire que les épargnes à l'échelle nationale sont très importantes et qu'il n'y a aucun danger de chasser le secteur privé des marchés de crédit, car la demande d'investissement dans le secteur privé sera comparativement faible cette année et n'augmentera que graduellement au cours de la prochaine année.

En fait, j'ai eu un entretien à ce sujet avec le secrétaire américain du Trésor, à Williamsburg, et celui-ci a prétendu assez catégoriquement que, même avec leur déficit estimé de 210 milliards de dollars, les États-Unis ne prévoient pas une hausse à court terme des taux d'intérêt.

Toutefois, le problème du déficit à moyen terme, c'est-à-dire sur une période de plusieurs années, n'est pas négligeable. J'ai prévu cela dans mon budget en annonçant un certain nombre de mesures visant à réduire graduellement le déficit tout en répondant aux besoins des Canadiens et en faisant ce qu'il faut dans leur intérêt pour réduire le chômage et stimuler la croissance économique.

* * *

[Français]

LE REVENU NATIONAL**L'IMPOSITION DES BÉNÉFICES MARGINAUX RELATIFS À UN EMPLOI**

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, je désire poser une question au ministre du Revenu national. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si son ministère a inauguré un programme en vue de changer la méthode relative à l'établissement du revenu pour les employés de certaines sociétés soit industrielles, soit financières, soit d'assurance-vie, au sujet de la valeur des repas consommés par les employés dans des cafétérias ou des salles à manger des établissements mêmes? Pourrait-il dire également de quelle façon il a l'intention de procéder, et si ce n'est que le commencement? Est-ce que le ministre a actuellement en vue de taxer la différence de valeur en ce qui a trait aux repas des employés du ministère du Revenu national et des autres?

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, je pense que la référence du député à la possibilité ou à la nécessité de taxer les bénéfices liés à un emploi n'est pas une nouvelle pratique. Cette dernière remonte à plusieurs années, et elle a été élargie, si ma mémoire est bonne, en 1980, et c'est la responsabilité des employeurs de déclarer sur les formules T-4 destinées aux contribuables les bénéfices imposables provenant d'un emploi, et l'exemple donné par le député se trouve dans cette catégorie. De plus, les employeurs doivent suivre les lignes directrices qui ont été émises, à l'époque, dans un bulletin d'interprétation.

M. Lambert: Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quels autres bénéfices aux employés il a l'intention de taxer; peut-être le stationnement gratuit, basé sur la valeur du stationnement commercial, sur une autre rue, ou quoi encore?